

Date de dépôt : 6 septembre 2016

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport : pétition contre le
déclassement**

Rapport de majorité de M. Guy Mettan (page 1)

Rapport de minorité de M. Jean-François Girardet (page 30)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 9 et 23 mai ainsi que les 6 et 20 juin 2016 sous la présidence de M. Christian Frey. M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du SGGC, a assisté à la séance. Le procès-verbal a été assuré par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de MM. Maurice Wullemin, président de l'association des habitants du quartier de Cointrin, et Michel Croisier, pétitionnaires

M. Wullemin explique que la qualité de vie du quartier diminue depuis plusieurs années, raison pour laquelle l'association dépose des oppositions aux projets successifs proposés par le canton depuis l'époque de M. Moutinot. L'association pensait être soutenue par le Conseil municipal de la commune de Meyrin, mais il n'en est rien. L'idée de l'association est de sauvegarder dans le pire des cas la bande de verdure le long de l'autoroute.

M. Hodgers a déposé un nouveau projet de déclassement dont le but est de créer de l'administratif et du logement, mais plus particulièrement de l'administratif. L'association estime être lésée puisqu'elle se retrouve systématiquement devant le fait accompli. Le projet d'hôtel de 47 mètres de haut a mis le feu aux poudres, puisqu'il est question d'une hauteur importante à proximité de la piste d'atterrissage, alors que des immeubles ont justement été refusés à proximité en raison de leur hauteur et de leur proximité de l'aéroport. Il semblerait que rien ne puisse être fait à l'encontre de ce projet en raison du PLQ qui a été adopté.

M. Croisier déclare, quant à lui, avoir emménagé en 1989 et avoir été surpris par la beauté de ce quartier et de ses arbres majestueux. Le quartier s'est par la suite densifié, entraînant la destruction de nombreux arbres. En 2005, le quartier a fait l'objet d'un projet de dézonage qui allait faire l'objet d'un débat entre le canton et la commune. La villa qu'il a achetée dans ce quartier est un placement – un achat réalisé à une époque où les taux d'intérêt étaient à plus de 7% – pour ses enfants. Ce principe, consistant à envisager l'acquisition d'une maison comme un placement, est partagé par de nombreux habitants de ce quartier qui abrite des gens qui ne sont pas fortunés mais qui ont fait des efforts pour parvenir à acheter un bien. Le canton n'a rien fait pendant vingt ans à propos du bruit, alors que maintenant le canton explique qu'il n'est pas possible d'habiter dans ce périmètre à cause des nuisances. C'est en l'occurrence l'argument avancé pour justifier des projets de bureaux plutôt que de logements. Les logements seraient en l'occurrence placés de l'autre côté, là où il n'y a, paraît-il, pas de bruit.

C'est en fin de compte une barrière administrative devant protéger les habitations du bruit qui est prévue devant l'aéroport. Il remarque être sceptique à l'égard de ce projet puisque les avions passent très haut. Il ne comprend pas comment il est possible de voir le nombre de décibels augmenter et en même temps la courbe de bruit diminuer.

Un commissaire PLR demande qui sont les membres de l'association qu'ils représentent. Il demande ce qui est tolérable aux yeux de l'association et si des logements seraient acceptables.

M. Wuillemin répond que l'association, dont il est le président depuis vingt ans, a fêté ses 100 ans en 2015. Cette association avait été fondée par des paysans afin d'aider les gens dans le besoin qui n'avaient pas les moyens d'acheter des légumes durant la période de la Première Guerre mondiale. Par la suite, elle a soutenu l'école en offrant les prix aux élèves, en organisant les fêtes scolaires et les cortèges de l'Escalade et du Premier mai. Plus tard, le quartier s'est développé, avec la construction d'une école, à proximité de l'ancienne tour de contrôle, qui a ensuite été déplacée. La commune de Meyrin

a ensuite développé des prestations sociales et a repris une partie des activités de l'association. Celle-ci prend toutefois encore en charge le coût de vacances pour des enfants dont les parents n'ont pas les moyens. L'association défend un certain nombre d'éléments dans ce quartier, notamment la piscine – la plus ancienne de Genève – qui risque de fermer. Ce quartier était jadis nommé « Rectangle d'or » et le prix du terrain est bradé au prix du plomb. Sacrifier ce quartier pour faire une vitrine politiquement correcte n'est guère acceptable. Il signale que le nombre de membres s'élève à une centaine mais que jadis l'association comptait plus de gens. Il répète déposer deux oppositions chaque année contre des promoteurs.

L'association a toujours été en faveur du développement de ce quartier. De nombreuses communes ont eu droit à de multiples dérogations, ce qui n'a jamais été le cas à Cointrin. En l'occurrence, il aurait été possible de développer la densité dans ce sens, soit en conservant la zone villas et le poumon de verdure, tout en intégrant des immeubles de 15 mètres. Si la zone passe en zone 3, ce sera le canton qui décidera des prix. La valeur commerciale des objets ne sera dès lors plus admissible, entraînant des pertes financières pour tous les propriétaires de ce quartier. Il n'est pas normal que ces personnes soient prétéritées par rapport à d'autres.

Une commissaire PS demande quelle était la zone à l'origine. Elle observe qu'il n'y a pas de zone de développement pour le moment. Elle demande ensuite s'il existe un recensement de la valeur patrimoniale des bâtiments, et de la verdure.

Il s'agit toujours d'une zone villas. Une partie de la zone Est a été déclassée en zone 3, le long de l'avenue Louis-Casaï. Cette zone avait été déclassée dans un premier temps en zone artisanale afin d'éviter les contraintes inhérentes aux normes contre le bruit, et le Grand Conseil a demandé il y a trois ans un nouveau déclassement.

Un recensement a été fait sur le patrimoine bâti mais ils ne savent pas ce qu'il en est de la végétation. Concernant le plan directeur communal, les pétitionnaires ont déposé de multiples observations, notamment à l'égard du patrimoine végétal. Ils ont l'impression que les autorités communales connaissent très mal Cointrin. La preuve en est que des zones bleues ont été établies dans des rues privées. L'association n'a pas qualité pour agir en raison du peu de membres mais l'association Cointrin Est l'a.

Sa collègue PS demande si, suite à la séance d'informations avec le département, l'association serait disposée à participer à un processus de concertation pour établir un PLQ, étant entendu qu'il y aura inévitablement des projets de développement.

Le plan directeur communal prévoit un dézonage en 4A avec des activités sans nuisances. De nombreux habitants du quartier ont été surpris que cette zone 4 ait été abandonnée par le canton pour de la zone 3. Adopter un processus participatif est donc problématique puisqu'il faudrait au préalable résoudre cette question. Le canton explique que les gabarits seront plus bas au milieu de la zone mais la zone 3 ne prescrit rien allant dans ce sens. Le département propose des permanences pour que les habitants puissent poser leurs questions, et les habitants sont opposés aux petits PLQ déposés par des promoteurs (Imposte) comme le projet d'hôtel. Les gens ont perdu confiance dans le département. Le DALE, dont l'interlocuteur est M. Opolka, ne dit pas la même chose que la commune de Meyrin, dont l'interlocuteur est M. Malacorda, et rien n'est planifié. Les habitants veulent bien collaborer, mais sur des bases précises. Ils ont participé à plusieurs séances, mais il n'est pas possible d'avoir une réponse assurée. Les gens se demandent ainsi si un indice 3D peut permettre de faire des bâtiments modestes au centre du quartier. M. Croisier a acheté une villa dans une zone villas afin d'avoir cet environnement, une villa qu'il a payée très cher. Il ajoute avoir payé également pour la garantie de profiter cet environnement. Il estime donc que ce projet de dézonage constitue une dévaluation de son bien.

Une commissaire PDC demande si l'immeuble dont il a été question ressemblerait à celui de la Zurich Assurance et si ce projet protégerait le quartier du bruit de l'autoroute.

M. Croisier acquiesce en mentionnant qu'il s'agit de faire une vitrine promotionnelle de Genève. M. Mark Muller envisageait de recouvrir l'autoroute. Toutefois la couronne de l'autoroute est déjà dézonée et rachetée par les promoteurs. Des bâtiments dont le gabarit serait de moitié protégeraient le quartier tout autant. Cela étant, il pense que cet argument est fallacieux.

La députée remarque que l'association souhaite protéger le poumon de verdure, et elle se demande s'il n'est pas préférable de construire en hauteur pour ce faire.

M. Croisier se demande dès lors pourquoi ne pas construire des tours dans les parcs de la Ville. Le quartier de Blandonnet a une densité similaire à celle qui est proposée et il n'y a plus de verdure. Il ajoute que tout est construit à la limite. Pour le moment, toutes les villas ont des jardins qui garantissent la perméabilité du sol. Le Nant d'Avanchet passe en dessous des terrains.

Un commissaire PS remarque que cette zone était agréable à un moment donné mais que les difficultés ont été croissantes en termes de bruit et de pollution. Et il mentionne que cette tendance est en train d'empirer. Il se demande si M. Croisier se retrouverait dans ses fonds s'il vendait sa maison dans cinq ans, au vu de ces nuisances qui ne font qu'augmenter.

M. Croisier répond ne pas être enraciné à Cointrin et avoir la disponibilité pour aller habiter plus loin. Mais il mentionne ne pas être d'accord de perdre 400 000 F. Il signale en outre qu'une banque ne lui accorderait plus d'hypothèque puisqu'il est à la retraite.

M. Willemin rappelle que le conseiller d'Etat Jacques Vernet mentionnait en son temps que les gens qui allaient être déplacés seraient relogés dans des habitats similaires. Mais, depuis l'époque de M. Cramer, cette politique a changé. Or ces hommes politiques arrivent avec leurs grands projets au détriment de populations qui ont une septantaine d'années, des petits propriétaires qui sont par nature libéraux. Il y a par ailleurs une désocialisation qui intervient dans ce phénomène. Des amis au Mervelet fatigués de se battre contre l'Etat ont accepté de racheter des PPE et se retrouvent déracinés. Il évoque encore le patrimoine de Cointrin. Ce dernier se trouve le long de la rue des Ailes, avec les dix maisons qui ont été construites jadis avec la piscine. Ce sont des gens du quartier qui ont mené ce projet, raison pour laquelle ce quartier a connu une ambiance familiale extraordinaire, une tradition que l'association maintient.

Il reconnaît que le département doit réfléchir à des solutions pour reloger les gens. Il ajoute qu'il n'y a aucune proposition à cet égard alors que l'on avance des propositions de déclassement. Il rappelle, cela étant, que le canton ne veut plus de zones villas à Genève. Il signale encore que les propriétaires amènent déjà leurs biens et il pense que le canton doit également faire un pas. Il ne souhaite pas demander de parachute mais que l'Etat propose des solutions.

Un commissaire UDC remarque que, si le prix du marché était proposé pour ces biens, les propriétaires seraient d'accord de vendre.

M. Croisier acquiesce mais il mentionne qu'il y a, quoiqu'il en soit, peu d'objets à acheter. Le promoteur propose cependant des prix qui ne lui permettent pas de se reloger. Il ne veut pas procéder à des rocares.

Le même député demande de quand datent les dernières villas.

Elles datent de 2005. La dernière villa a été construite au chemin De-Joinville, suite à un moratoire. Cela a été indiqué à M. Hodggers en signalant que les autres propriétaires n'avaient pas reçu d'autorisation de construire. Le canton est d'accord d'être plus souple en acceptant des vérandas, par exemple, à la condition que les propriétaires signent un papier précisant qu'il n'y a pas

de plus-value. Mais cela n'est pas possible. Par ailleurs, le canton a obligé les propriétaires à changer les fenêtres de leur maison. Dès lors comment sera-t-il possible de valoriser cette intervention, qui a coûté 40 000 F, si le terrain est déclassé. Cette logique n'est pas cohérente et les gens sont en colère contre le canton. Trois ou quatre demandes d'autorisation ont été refusées. Le site de l'Etat indique les projets refusés.

Un commissaire MCG remarque avoir l'impression que les pétitionnaires représentent leurs propres intérêts. Il se demande si les signataires sont des gens du quartier. Il se demande également si de nombreuses personnes ont déjà réalisé leur bien et quitté le quartier. Il ajoute que les pétitionnaires semblent être ouverts à une solution. Il rappelle que Meyrin avait proposé une zone 4A et il demande si cette solution pourrait convenir.

M. Wuillemin répond que la pétition a été déposée dans 700 boîtes aux lettres, sur Vernier, Meyrin et le Grand-Saconnex. Il y a eu des retours de signatures de chaque périmètre. La majorité des signataires viennent de Cointrin, des propriétaires mais également des locataires des immeubles voisins, dans l'espoir de conserver un poumon de verdure dans ce quartier. La pétition a également été déposée devant le Conseil municipal de la commune de Meyrin. Le quartier de Cointrin est un peu délaissé par Meyrin puisqu'il est décentré. Il observe encore que la proposition de zone 4A avait été sollicitée et soutenue par l'association. Les habitants avaient compris que ce quartier resterait en l'état en échange des Vergers. Ils estiment avoir été trahis par la commune. La majorité des propriétaires du chemin des Ailes ont vendu. Sur vingt villas, il en reste cinq. Quelques villas ont été achetées au chemin de l'Avanchet.

A l'issue de cette audition, diverses propositions d'audition sont faites. Les commissaires sont d'accord d'entendre le département et la commune mais pas l'association Pic-Vert.

Audition de M. Hendrick Opolka, chef de projet du « grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport » à l'office de l'urbanisme

M. Opolka explique que ce projet doit se développer sur un territoire stratégique, proche de l'aéroport, du centre-ville et du CERN. Cette proximité explique la raison pour laquelle ce développement a été classé parmi les grands projets du canton. Il est question d'améliorer la planification et la vision d'ensemble de l'urbanisation de ce quartier, en évitant les PLQ timbres-poste. La concertation a commencé très vite avec une séance d'informations en 2012 déjà. Et l'idée est de développer des idées concrètes. Il s'agit de passer des périmètres du quartier de Cointrin Est et de Cointrin Ouest en zone de

développement 3. Les zones proches de l'autoroute sont, quant à elles, impropres à la construction de logements, raison pour laquelle les activités qui y sont envisagées consisteraient en une vitrine économique, permettant de protéger du bruit les zones d'habitats se trouvant derrière. Ce projet entend également réaménager l'avenue Louis-Casaï, requalifier le secteur de l'Etang et densifier les zones villas. Il précise que 2200 à 2500 logements sont envisageables d'ici 2030, dont 1000 dans le quartier de l'Etang. 5700 emplois sont par ailleurs envisagés dans ce périmètre. Le centre du quartier habité serait mixte avec une dominance résidentielle, l'idée étant que les habitants eux-mêmes dictent le développement du quartier. Les gabarits des immeubles sont raisonnables, soit des R+4 et des R+5, afin de permettre une cohabitation avec les villas.

Il montre ensuite une carte des nuisances, définissant les zones d'habitabilité. Le canton est en train de revoir les courbes de bruit avec la Confédération afin de permettre de redéfinir la zone d'habitabilité. L'intégration des biens des propriétaires dans les PLQ avec un report de droits à bâtir devrait permettre de ne léser personne. Il rappelle alors qu'une enquête publique s'est déroulée en 2011 sur Cointrin Est, Cointrin Ouest ayant fait l'objet de deux enquêtes publiques, en 2009 et également en 2011. Il est question de 134 parcelles dans la première zone et 89 dans la seconde. Il signale que la modification de zone sera soumise au Grand Conseil en 2017. Plusieurs propriétaires sont intéressés au développement de leur parcelle, et une zone est identifiée pour une association de coopératives. Le département envisage une démarche participative.

Un commissaire MCG demande quelle est la proportion entre le logement prévu et les zones d'activités.

Le potentiel à long terme est de 2300 logements et 800 emplois. Il précise que la difficulté est de déterminer ce potentiel à l'horizon 2030. Dans le PAV, la proportion est de un logement pour un emploi mais ici la proportion est différente en fonction de la zone prise en compte puisque les potentiels diffèrent entre le quartier de l'Etang et les deux autres zones. Il n'est pas possible de construire de logements en bordure de l'autoroute. La densité est de 1,8 selon la loi, le plan directeur cantonal demandant un indice de 1,2. M. Opolka n'a pas le chiffre des Avanchets (qui serait de 1,5 d'après le député). Mais les Avanchets sont une architecture haute, alors que l'idée n'est pas de créer une zone urbaine comme les Avanchets. De même, les espaces verts ne seront pas similaires à ceux des Avanchets. Les gabarits seront bas avec de la verdure autour, plutôt que de grands gabarits avec de grands espaces. Cela étant, les PLQ ne sont pas encore dessinés.

Le même commissaire observe que la zone villas a actuellement une densité de 0,2. Il se demande si le département ne pourrait pas entrer en matière sur une zone 4A.

M. Opolka répond que le canton n'est pas entré en matière sur cette zone en 2011. Cette zone 4A est celle qui est utilisée dans les villages. Or il est question ici de densifier la ville. Une zone 4A ne représenterait pas une densification optimale.

Un commissaire PLR remarque que le concept jouera sur le gabarit des immeubles. Il observe qu'il y aura donc des logements, des locaux commerciaux et des bâtiments publics. Il se demande quels seront les impacts sur le sol en 2030, en fonction de chaque type d'attribution.

M. Opolka répond que 60% du sol sera attribué à l'habitat, 5 à 10% aux équipements et 30 à 40% au commercial. Dans le secteur de Blandonnet, l'idée est de créer une piscine olympique, des bureaux et une activité commerciale. La zone voisine ne verra que des bureaux. Ce dernier périmètre devrait permettre de créer un nouvel axe de transport. Quant aux surfaces de verdure, il n'est guère possible de donner des chiffres. Toutefois le stationnement sera géré en sous-sol. Par ailleurs, le paysage est caractérisé par une végétation ouverte et l'idée sera de poursuivre dans ce sens. Il n'y aura donc pas un bétonnage massif. La vitrine économique permettra de protéger l'habitat du bruit de l'autoroute.

Une commissaire PS observe que le bruit de l'aéroport augmente. Elle ajoute que la pétition a été déposée avant le 25 avril et elle aimerait savoir quels sont les échos de la séance du 25 avril. Elle mentionne qu'il y a de plus en plus d'exceptions à la règle portant sur la nuisance sonore et elle remarque que la direction de l'aéroport indique que ces exceptions sont nécessaires pour la survie de l'aéroport.

Le canton souhaite que l'aéroport se développe en maîtrisant le bruit. Il rappelle qu'il est question d'obliger l'aéroport à n'autoriser que les avions les moins bruyants dès 22h. Cela permettrait de construire plus de logements. La séance du 25 avril a permis au département d'expliquer plus avant le projet et d'engager le dialogue.

Un commissaire UDC demande si la vitrine économique sera également déclassée en zone de développement.

Cette zone est déjà en zone de développement.

Le même député se demande s'il ne faudrait pas déclasser ce périmètre en zone ordinaire afin d'éviter les contraintes de la zone de développement.

M. Opolka répond que ces contraintes ne s'appliquent que pour le logement et non pour le secteur économique.

Pourquoi en rester systématiquement aux densifications minimales ? Le canton n'a de cesse de déclasser des zones en imposant une pression sur les propriétaires, alors qu'il prévoit des densifications minimales.

Réponse : les projets doivent s'adapter aux terrains et à leurs réalités. Les gabarits doivent en l'occurrence être réduits dans le quartier de l'Etang afin de permettre une insertion pertinente dans le contexte local. La densification n'est pas minimale dans ce quartier.

Le commissaire MCG évoque la zone « Eve » en demandant si ce périmètre appartient à la commune de Meyrin. Il demande par ailleurs si des expropriations sont possibles.

« Eve » se trouve sur le territoire de Meyrin mais des discussions sont en cours entre Meyrin et Vernier pour mutualiser cet équipement. Ces secteurs ne sont pas en zone d'utilité publique, une zone permettant en l'occurrence l'expropriation. La commune souhaite en effet une égalité de traitement pour les propriétaires en jouant de préférence sur les droits à bâtir.

Audition de MM. Pierre-Alain Tschudi, maire, et Alexandre Malacorda, chef de projets et urbaniste de la commune de Meyrin

M. Tschudi déclare que cette modification de zone est discutée depuis 2006. Il ajoute avoir eu des contacts en 2011 avec M. Mark Muller qui prévoyait alors de lancer cette modification. La commune s'y était opposée puisque le grand projet n'était pas encore connu. Le projet qui était alors imaginé envisageait une participation de la commune et de la population. Cela étant, le Conseil d'Etat a alors gelé cette modification de zone dans l'attente du grand projet. La commune avait en outre demandé que les termes « objectifs chiffrés » soient modifiés en « objectifs potentiels » afin de laisser la liberté aux mandataires de développer un projet, puisque fixer des chiffres était particulièrement contraignant. Ces deux conditions, le gel et les objectifs, ont été acceptées par le Conseil d'Etat, ce qui permettait dès lors à la commune de participer au grand projet. Le plan directeur communal ne prévoyait pas de modification de zone et mentionnait une zone de développement 4A à Cointrin Est. Le Conseil d'Etat avait cependant émis des réserves sur cette densité qu'il jugeait trop faible. Le Conseil municipal avait alors demandé au Conseil administratif de défendre les intérêts des habitants et de prévoir les structures nécessaires à l'avenir, et c'est dans ce sens que la commune a participé au

grand projet. Des PLQ suffisamment grands ont donc été imaginés afin de garantir les reverts de droits à bâtir pour les propriétaires. La commune a tenu à s'assurer que la transition du quartier se fasse de manière progressive. La commune a demandé au canton de résoudre la contradiction entre le développement de l'aéroport et les nuisances inhérentes à ce dernier, et le développement de ce quartier, ce qui a été fait notamment par l'établissement des courbes de bruit de l'aéroport. Au final, ce sont 4800 emplois et 1200 logements qui sont prévus sur le périmètre. Toutefois, la commune n'a guère été satisfaite du processus participatif que le mandataire devait développer, autant que de la prise en considération des problèmes de mobilité. En effet, le développement de l'aéroport et de ce quartier risque de provoquer une hausse de trafic et les réponses de la DGT ne sont pour l'heure pas satisfaisantes. Enfin, le canton a organisé en avril dernier au Crowne Plaza une séance publique, et de nombreuses personnes ont fait état de leurs doutes et ont émis des observations négatives. Si le canton n'a pas mené de processus participatif, lui-même et M. Malacorda se sont rendus à de nombreuses séances afin d'informer la population.

Un commissaire MCG demande si c'est une délibération ou une résolution qui doit être adoptée au sein du Conseil municipal.

Ce seront deux projets de délibération, l'un pour chaque partie du quartier. Ces délibérations seront soumises à referendum.

Le même député rappelle ensuite le projet nommé « rectangle d'or » de M. Cramer qui reste sans doute dans les cartons. Il demande ensuite quelle est la position du Conseil municipal concernant Meyrin Est et Meyrin Ouest. Il évoque également les équipements publics, notamment les équipements se trouvant à proximité des Avanchets, et il demande si certains équipements sont prévus conjointement avec la commune de Vernier. Il se demande à cet égard si des autorisations ont déjà été délivrées.

M. Tschudi répond que le Conseil municipal a voté une résolution à l'unanimité à l'égard du plan directeur cantonal 2030, et des emplacements ont été réservés. La commune a la volonté de travailler en intercommunalité mais il remarque que ces projets seront étudiés en temps voulu. A Cointrin Ouest, 14% des propriétaires seraient déjà prêts à vendre. Une cinquantaine de propriétaires dans la région des Avanchets sont entrés en discussion et c'est probablement dans ce périmètre que le premier développement pourrait voir le jour. Enfin, la question portant sur la densité est caduque puisque c'est le plan directeur cantonal qui fait foi et non le plan directeur communal. C'est pour cela que le Conseil administratif est chargé de veiller à la qualité de vie des habitants et de prévoir les équipements nécessaires. La commune voulait en

effet préserver le cœur du quartier en permettant que les droits de tous les propriétaires soient respectés.

Un commissaire PLR demande quelle est l'appréciation du Conseil administratif par rapport au projet envisagé. Il demande également ce que l'exécutif pense de la pétition.

M. Tschdi répond que le Conseil administratif n'est pas opposé à une densification dans cette zone au vu de la situation du logement à Genève. Mais la commune souhaite que la qualité de vie des habitants soit le moins possible péjorée. Quant à la pétition, les pétitionnaires ont tort puisque le grand projet prévoit 500 à 700 logements supplémentaires à l'horizon 2030.

Une commissaire PS remarque que les pétitionnaires ont le sentiment que tous les propriétaires n'auront pas les mêmes avantages. A-t-on pu expliquer ce qu'il en était à la population ?

Les explications ont été données au Crowne Plaza ainsi que dans les différentes séances qui se sont déroulées. Les prix ne sont pas plafonnés pour le moment et les promoteurs le rappellent à chacune des visites qu'ils font aux propriétaires. Quatre ateliers ont été organisés afin de permettre aux habitants de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Ces ateliers ont permis de répondre au cas par cas. Des gens complètement réfractaires à la modification de zone se sont présentés, ainsi que des gens manquant d'information et ayant peur du principe d'expropriation, peur alimentée par les promoteurs. La commune a ainsi pu apporter des informations sur ces différentes questions. Certains propriétaires cherchent des solutions et sont dans une perspective de départ. Les dernières personnes à avoir participé à ces ateliers étaient des personnes venant de l'extérieur, notamment des promoteurs ou des associations.

Le même commissaire MCG remarque que les pétitionnaires ont indiqué qu'ils accepteraient de rentrer en matière sur une zone 4A. Et il remarque que le Conseil municipal avait évoqué cette même densité dans le plan directeur communal. Il rappelle alors que l'établissement du plan directeur cantonal est un va-et-vient entre les communes et le canton, et il déclare ne pas très bien comprendre la résultante. Il demande ensuite ce qu'il en est de la zone de développement 3.

M. Malacorda répond que la zone de développement 3 permet une densité allant jusqu'à 1,3. La densité varie en fonction du projet et du tissu dans lequel celui-ci s'intègre. La densité dans la zone 4A est de 1.

Le minimum est de 1. Chaque commune a ses propres problématiques qui impliquent des variations de ces densités. La commune de Meyrin voulait éviter des projets au coup par coup.

Le même député demande si la commune serait prête à persévérer dans son idée de zone 4A.

M. Tschudi répond que le Conseil municipal débattrra en septembre du plan directeur communal. Cela étant, la commune a réussi à faire abandonner au canton ses objectifs originaux, ainsi que le gel. Par ailleurs, le plan directeur cantonal a été validé par la Confédération et la zone agricole genevoise a été figée.

A l'issue de l'audition, un commissaire déclare que les chiffres du département ne correspondent pas aux chiffres du maire qui parlait de 4800 emplois et de 1200 logements. Et il aimerait avoir de plus amples précisions sur la proportion entre les emplois et les logements. La commission n'a pas d'opposition à ce que cette question complémentaire soit demandée.

Discussion et vote

Le Président mentionne qu'une lettre a été envoyée aux commissaires avec des compléments d'informations. Il n'y a pas d'autres auditions sollicitées et il pense qu'il est possible de procéder à un vote.

Le MCG propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat puisque le grand projet n'a pas été suffisamment travaillé et que l'information à la population a été succincte. Les informations qui ont été communiquées sont vieilles de plus d'une année. Par ailleurs, les pétitionnaires ont indiqué être prêts à concéder un déclassement en zone 4A. Ce projet privilégie l'emploi de manière disproportionnée par rapport au logement.

Le groupe PS votera le dépôt de cette pétition. Il comprend la position des habitants de ce quartier, mais déclasser une zone entière plutôt qu'en différents « timbres-poste » permet un bien meilleur PLQ.

Le groupe UDC soutient le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il est question de propriétaires qui sont en fin de compte dépossédés de leur bien, et il s'agit bien d'une atteinte au droit de propriété. Une zone 4A serait un bon compromis. Enfin, la zone de bruit est mal définie.

Le groupe Vert votera le dépôt de cette pétition. Ce projet amène de nombreux logements, quoi qu'il en soit. En outre, le report des droits à bâtir est un aspect qui a été très bien étudié et réglé. Il n'est pas question de jeter des habitants de chez eux mais de prévoir l'avenir. Il n'est pas inintelligent de placer des bureaux dans la zone la plus bruyante. A cet égard, le bruit existe de toute façon, et cette zone de nuisances restera floue quoi qu'il en soit.

Le groupe PLR propose le dépôt de cette pétition. Le projet est conforme au principe de construire la ville en ville, à proximité d'équipements majeurs. La répartition qui est faite en raison du bruit semble sensée. C'est un projet prévoyant le futur et il n'y a pas de raisons d'hésiter.

Le PDC pense que l'option du dépôt est la plus raisonnable.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 1973 au Conseil d'Etat :

Pour : 5 (3 MCG, 2 UDC)

Contre : 10 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Le renvoi est refusé.

Le Président passe au vote du dépôt sur le bureau de la P 1973 :

Pour : 10 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Contre : 5 (3 MCG, 2 UDC)

Le dépôt est accepté.

Suite à ces débats, la majorité de la commission vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1973)

Grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport : pétition contre le déclassement

Sous prétexte de répondre à la crise du logement, le canton projette de déclasser la zone villas de Cointrin. Mais le gain en nouveaux logements sera nul. En effet, la moitié du quartier est prévue pour des immeubles administratifs, au motif que ce périmètre est soumis au bruit des avions, donc impropre à l'habitat. En fait, le Conseil d'Etat veut faire de la zone sud de l'aéroport une vitrine promotionnelle de Genève.

Pourtant, ces dernières années, les autorités ont laissé densifier massivement notre quartier. Beaucoup de villas jumelles ont été construites récemment. Selon le projet du canton, les habitants de Cointrin devraient céder leurs maisons pour faire place aux bureaux de luxe et aux hedge funds. Mais il faudra bien reloger les gens. Les immeubles d'habitation, prévus à l'arrière du quartier, n'y suffiront pas.

Bilan : pas de nouveaux appartements sur le marché pour ceux qui cherchent à se loger. Pour les résidents, adieu la qualité de vie, la verdure et la convivialité. Au final, une opération de prestige coûteuse qui n'apporte rien à la crise du logement, mais remplit la poche des affairistes. Pourquoi déclasser cette zone en priorité ? La crise du logement a bon dos.

Par conséquent, nous disons stop à ces projets mégalomanes, contraires aux intérêts de la population. Et, surtout, halte au déclassement des zones d'habitation pour créer des zones industrielles ou des bureaux.

Montrons à nos autorités que nous voulons conserver un visage humain à notre quartier. Pour cela, il est urgent de signer cette pétition avant la séance d'information officielle.

N.B. 415 signatures
Association des intérêts de Cointrin
p.a. M. Maurice Wuillemin
Président
6, chemin des Ailes
1216 Cointrin

Modification de zones et développement de Cointrin

Je profite de prendre la parole ce soir pour dire à nos Autorités que je suis **très fâché contre le pouvoir politique cantonal et communal** sur la façon dont est géré le problème du développement urbain de ma région. Bien que conscient du problème du logement à Genève, mon reproche principal vise le procédé utilisé pour sortir de cette crise : nos politiciens accompagnés de leurs spécialistes, soutenus par des lobbyistes, tout ce monde relayés par les médias, font croire à toute la population que le frein au développement urbain provient de ces méchants propriétaires de villas qui ne veulent pas quitter leur pré-carré ! « *La propriété privée représente le principal frein au développement urbain* » c'est à peu près les paroles de notre ministre de l'urbanisme relatées récemment dans la TdG ! A mon avis, clamer urbi et orbi un tel message est déshonorant et blessant à l'égard des petits propriétaires de villas comme nous. C'est pour moi indigne de la part d'un ministre d'argenter sur un bouc-émissaire quasiment sans défense.

Que dire de nos autorités communales qui se montrent totalement laxistes devant les projets de forte densification imposés par l'Etat. Car, pour « nos représentants », un quartier comme le nôtre ne pèse pas lourd en matière de voix électorales. Hélas... !

Venons-en aux faits :

- Depuis des années, notre quartier aiguise l'appétit de nos urbanistes. Mais...problème...celui-ci est situé dans une zone de fortes nuisances. Alors, on a vu passer une quantité de projets allant de zones essentiellement administratives, remplacées par des zones d'habitations pour finalement se transformer en zone mixte. Tout ceci, nous l'avons vécu **sans voir arriver le couperet de la forte densification** justifiée par la planification cantonale 2030.

- L'hôtel du PLQ-Ruisseau est un bel exemple avec son indice d'utilisation du sol du double de la pratique et autorisant du même coup des constructions d'une hauteur de 45 mètres !! Ce projet passe comme une lettre à la poste au conseil municipal de Meyrin.

- Maintenant, Vernier et son projet de l'Etang de 1000 logements, présente des plans avec des barres d'une hauteur de 47 mètres, et l'on voit la commune encenser la charte de qualité de vie !!

Pour notre quartier, c'est une trahison par rapport au Plan Directeur Communal.

Sur le fond maintenant :

Nos petites villas, situées à l'époque à la campagne, ont nécessité bien des sacrifices pour les réaliser. Je souhaite que nos Autorités prennent conscience qu'il est légitime pour nous de préserver une partie de notre patrimoine. C'est là tout le problème !

Or, il faut se rappeler que notre Etat a freiné le développement urbain, en édictant des lois contraignantes sur les constructions et de défense des locataires. Dans le même temps, certaines communes de la rive gauche ont pu échapper à tout développement.

Aujourd'hui, ce même Etat possède des lois percutantes pour la mise hors-jeu des petits propriétaires.

Ces outils de destruction massive se nomment : plans directeurs, zones de développement avec son lot de contraintes fixant entre autre la valeur pécuniaire, la nouvelle loi sur les zones de réserve, l'indice de densité et l'indice d'utilisation du sol sans limite supérieure, les logements d'utilité publique autorisant l'expropriation...pour en citer les principaux.

Voilà le résultat obtenu par nos élus politiques dans un système réputé démocratique, où le droit de propriété est mentionné dans la constitution pour être finalement rendu inopérant.

Pour conclure :

Aujourd'hui, je prétends que l'urbanisme chez nous est un processus « anti-démocratique » rendu possible par l'alimentation des **frustrations de la population activées par la classe politique.**

Ma seule motivation est de voir se réaliser une cité à dimension humaine, mais j'en doute réellement.

Si nos futurs quartiers extra-denses devaient par la suite **se transformer en ghetto**, ce qui est fortement probable comme le montre l'histoire, alors la commune se verra, au mépris du planificateur, une nouvelle fois appelée à faire face aux problèmes sociaux.

Par ces mots, j'espère que nos élus locaux sauront prendre en compte la qualité de vie léguée à nos enfants.

Grand projet **Vernier - Meyrin – Aéroport** **Et modifications de zones** **Cointrin Ouest et Est**

Présentation commission des pétitions

Grand Conseil
23 mai 2016

M. Hendrik Opolka, Office de l'urbanisme, DALE

Déroulement de la présentation

- 1. Information sur les études grand projet, secteur Cointrin (~ 5 mn)**
- 2. Une première étape légale : les modifications de zones, Cointrin Ouest et Est (~ 5 mn)**
- 3. La concertation dans le cadre des futurs Plans Localisés de Quartier : démarche envisagée (~ 5 mn)**
- 4. Echanges et questions (~ 30 mn)**

1. Information sur les études grand projet, secteur Cointrin



Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

23.05.2016 - Page 3

Vernier Meyrin Aéroport Un territoire stratégique



1 km de Genève aéroport

3 km de la gare Cornavin et du centre

4 km du CERN

1 km du Rhône



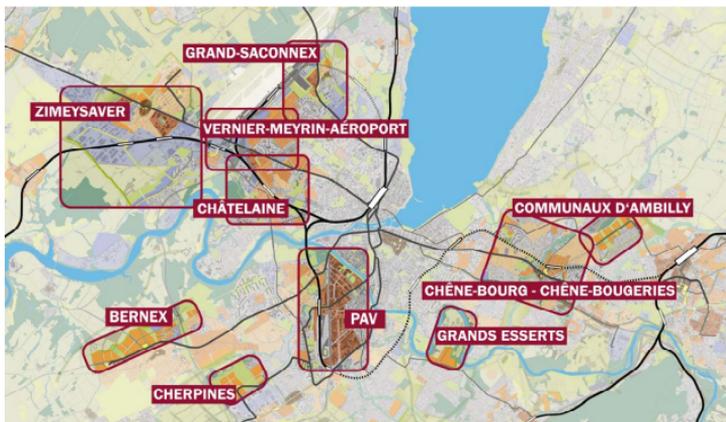
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

23.05.2016 - Page 4

La mise en place d'un "grand projet"

Les objectifs des grands projets inscrits au PDCn :

- Répondre aux besoins de logements dans le canton ;
- Aménager un cadre de vie de qualité pour tous.



10 Grands projets prioritaires



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

23.05.2016 - Page 5

La démarche "grand projet"

Objectif : mieux planifier, à la bonne échelle et en évitant le "coup par coup".

Approche globale : urbanisation / mobilité / environnement-paysage.
Principales études de **2012 à 2015**

Gouvernance : copilotage canton / commune.

Information / concertation :



Articulation entre projets concrets et planification.

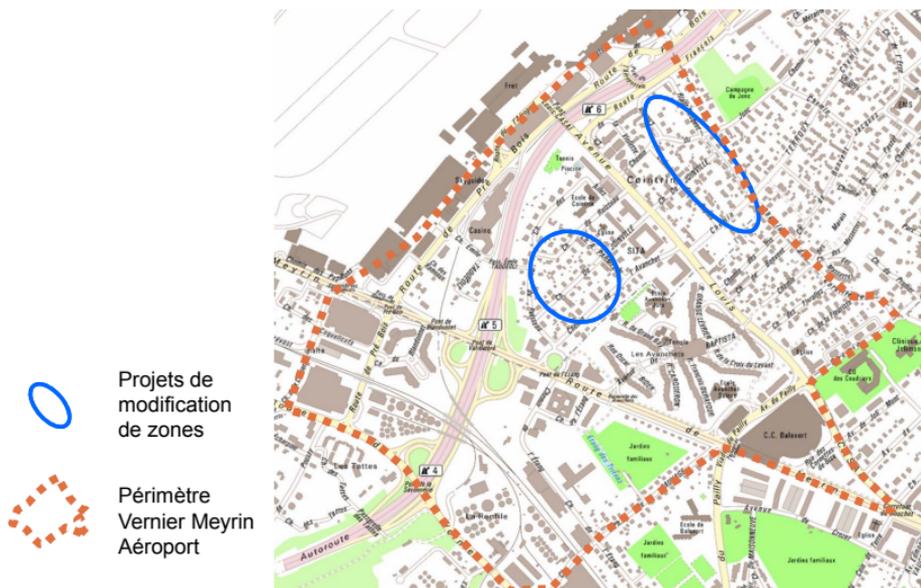


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

23.05.2016 - Page 6

Modifications de zone et vision territoriale élargie



Principales orientations du grand projet

☐ Urbanisation :

- Valoriser la proximité de l'aéroport...
... et traiter la transition entre aéroport, autoroute et secteurs résidentiels.
- Ré-aménager l'avenue Louis-Casàï.
- Requalifier le secteur de l'Etang (PLQ adopté en 2015).
- Favoriser la transformation de la zone villa pour y accueillir d'avantage de logements.



Une image du possible, à long terme

Un développement progressif

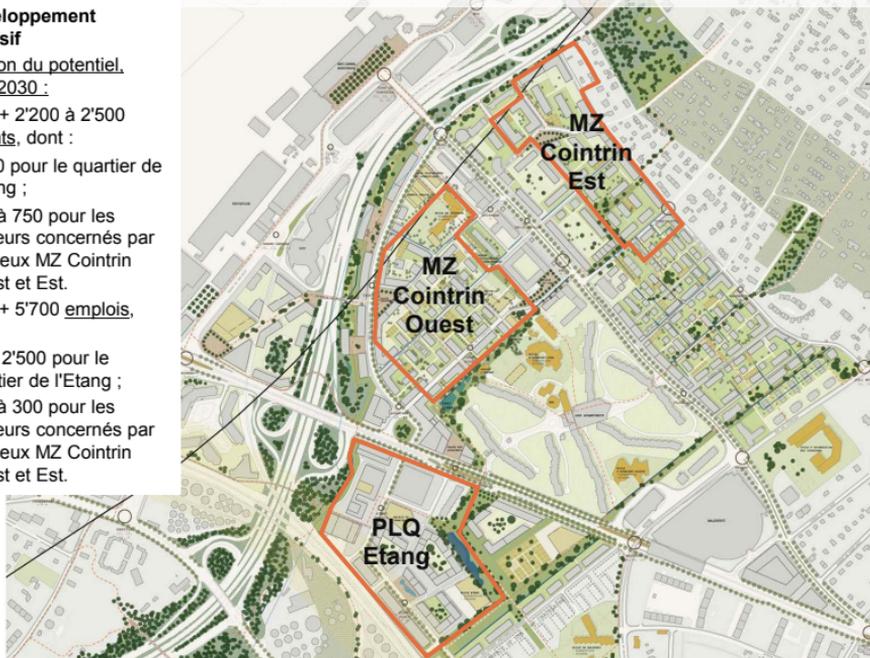
Evaluation du potentiel, horizon 2030 :

Environ + 2'200 à 2'500 logements, dont :

- 1'000 pour le quartier de l'Etang ;
- 450 à 750 pour les secteurs concernés par les deux MZ Cointrin Ouest et Est.

Environ + 5'700 emplois, dont :

- dont 2'500 pour le quartier de l'Etang ;
- 200 à 300 pour les secteurs concernés par les deux MZ Cointrin Ouest et Est.



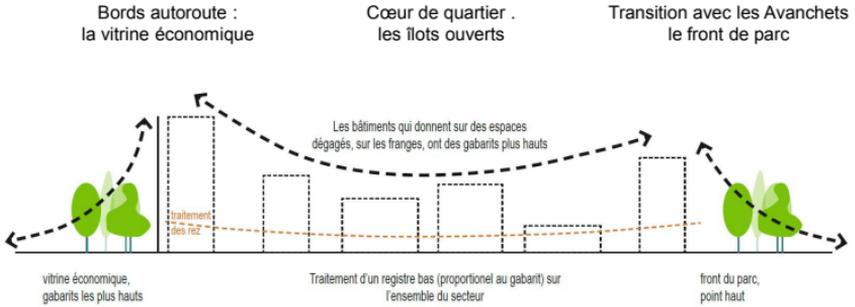
Les principales orientations pour Cointrin

- Une "vitrine économique", jouant également le rôle de protection contre le bruit.
- Un quartier mixte à dominante résidentielle, sous la forme "d'îlots ouverts" permettant de s'adapter à la vitesse de libération du foncier et de prendre en compte la végétation existante.
- Un futur "parc linéaire".
- Une modulation des gabarits des bâtiments.



Les principales orientations pour Cointrin

Principes de gabarits, exemple de Cointrin Ouest



Evolution des courbes de bruit liées à l'aéroport



Courbes de bruits actuelles



Projet de modification des courbes de bruit

Les principales orientations pour Cointrin

- Un développement des espaces publics et des espaces collectifs, pour un cadre de vie de qualité.



Les principales orientations pour Cointrin

- Une réservation pour de futurs équipements publics
- Garantir une équité de traitement des propriétaires à travers une intégration de ces équipements dans les futurs plans localisés de quartiers.



2. Une première étape légale : les modifications de zones, Cointrin Ouest et Est

Développement de Cointrin: rappels

Modifications de zone

- Planifiées en 2006;
- **Cointrin Est** :
 - Enquête publique en 2011;
- **Cointrin Ouest** ;
 - Enquêtes publiques en 2009 et en 2011.

Demande de la commune en 2011 : **mettre "sur pause" les MZ en cours à Cointrin**, le temps de définir une image directrice.

- Les deux procédures de modification de zones redémarrent;
- Plans localisés de quartiers (PLQ) à venir.

Les zones d'affectation actuelles

Zones d'affectation

| |
|----------------|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4A |
| 4B |
| 4BP |
| 5 Zone villas |
| H |
| AE |
| AG |
| BF |
| D2 |
| D3 Zone dev. 3 |
| D4A |
| D4AP |
| D4B |
| D4BP |
| D5 |
| DIA |
| DAM |
| FE |
| HZON |
| IA |
| AM |
| JF |
| S |
| V |



La MZ Cointrin Ouest (MZ 29'508)

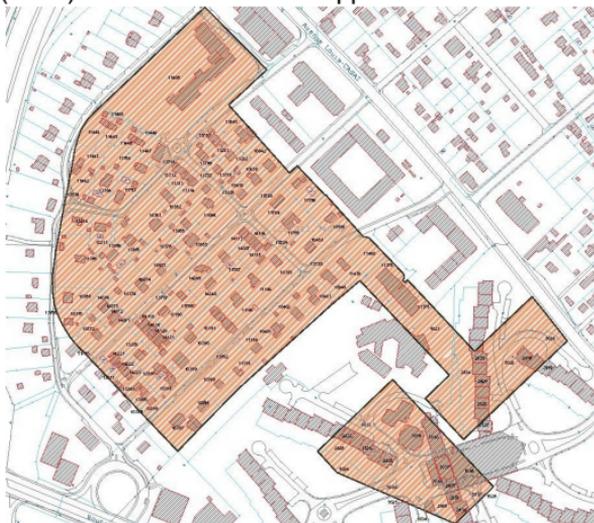
□ Passage de zone 5 (villas) à une zone de développement 3

 Zone de développement 3

Surface: 14 ha;
137 parcelles,
dont 104 à Meyrin;

But: faire émerger un quartier urbain mixte:

- Logements;
- Activités (commerce de proximité et bureau);
- Équipement public.



La MZ Cointrin Est (MZ 29'568)

Passage de zone 5 (villas) à une zone de développement 3

 Zone de développement 3

Surface: 8,5 ha; 89 parcelles;

But: faire émerger un quartier urbain mixte:

- Logements;
- Activités (commerce de proximité et bureau).



La procédure : avancement et prochaines étapes

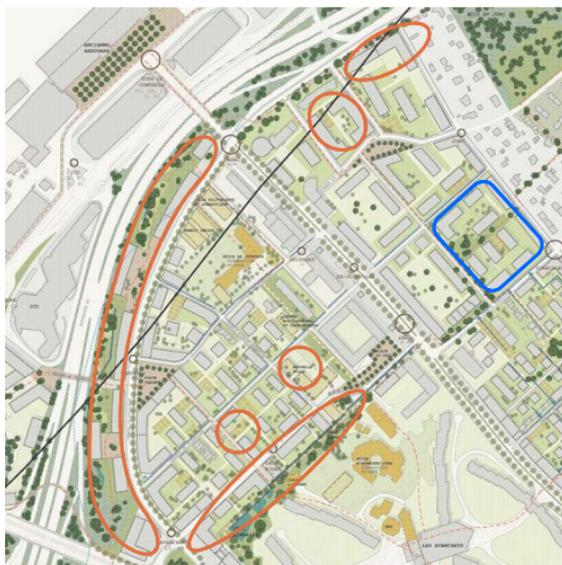
| | enquête publique | préavis CM | procédure d'opposition | transmission au Grand Conseil |
|-----------------------------|--|--------------|------------------------|-------------------------------|
| MZ 29'508 Cointrin Ouest | mai 2016 | octobre 2016 | fin 2016 | mars 2017 |
| MZ 29'568 Cointrin Est | L'enquête publique de 2011 reste valable | octobre 2016 | fin 2016 | mars 2017 |



3. La concertation dans le cadre des futurs Plans Localisés de Quartier : démarche envisagée



Dynamiques en cours sur le territoire



Secteurs identifiés
comme
comprenant des
propriétaires
intéressés
à développer



Secteur sur lequel
le Groupement des
coopératives
d'habitation
genevoises va
travailler



Démarche envisagée

- La concertation** : une véritable opportunité d'améliorer les projets, leur faisabilité et l'implication des personnes qui pourraient être intéressées à participer.

- Comment faire à Cointrin ?**
 - Réflexions en cours au niveau technique (Etat, commune) ;
 - Notre objectif : permettre aux personnes qui souhaitent participer à la concertation de s'inscrire en ligne, afin de les solliciter une fois qu'une proposition de fonctionnement aura été établie (automne 2016).

- Inscriptions sur le site** <http://ge.ch/amenagement/vernier-meyrin-aeroport>



Merci pour votre attention

Contact :

hendrik.opolka@etat.ge.ch



P 1973

**Association des Intérêts
de Cointrin**
Case postale 111 1216 Cointrin



Commission des pétitions
du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel de ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Cointrin, le 16 juin 2016

Concerne : Pétition déposée par l'AIC en date du 3 mai 2016 à l'encontre du
dézonage de Cointrin

Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs,

Nous accusons réception du P.V. de notre audition du 9 mai 2016 auprès de la
commission des pétitions du Grand Conseil et vous en remercions.
Nous profitons de ce courrier pour rappeler les grandes lignes de celle-ci et en
précisons les points suivants, à savoir :

1. Que l'association AIC a servi de boîte aux lettres et qu'en l'occurrence la grande
majorité des signataires habitent Cointrin et ont qualité pour agir, soit comme
propriétaires, soit comme locataires.
2. Que le dézonage prévu va remplacer, pour une bonne part du périmètre touché
par le GPMVA, des habitations par des bâtiments administratifs, à raison de 5700
emplois contre 2200 logements, ce qui signifie que la crise du logement a bon dos.
Nous constatons que le PL 29508 prévoit un OPBIII au lieu de l'OPBII attribué
actuellement à la zone résidentielle de Cointrin.
3. Que la commune n'a plus que 7% de zone villa, qu'elle a déclaré à plusieurs
reprises tenir à un développement raisonné et modéré pour le secteur de Cointrin,
d'autant qu'elle a déjà beaucoup donné, notamment pour les Vergers, Caillats, etc.
4. Qu'aucune concertation n'a eu lieu pour discuter le type de zonage approprié au
quartier et que le Canton veut passer en force en supprimant la clause des gabarits à
15m. de hauteur et en imposant une zone de développement 3, provoquant le refus
à l'unanimité du CMM dans la mesure où ne sont respectés ni le PDCom ni la
décision de déclasser Cointrin en zone 4A, au moyen de PLQ développés par la
commune, comme voté en session plénière du 7 avril 2009, ainsi que l'ire des

propriétaires, indignés à l'idée de devoir brader leurs parcelles pour faire baisser le loyer des bureaux.

5. Que, si les habitants de sont pas fermés au développement du quartier, ils tiennent à être consultés au moyen d'une réelle concertation et pas seulement mis devant le fait accompli.

6. Que la densification prévue détruira le dernier poumon de verdure entre Cornavin et l'AIG, à l'instar du massacre visible actuellement au Mervelet..

7. Que nous ne sommes pas fermé au développement de notre quartier et que nous serions d'accord avec une classification de notre village en zone 4A.

8. Qu'enfin, à part une couronne administrative de prestige côté aéroport, aucune ligne directrice ne ressort de ces PL, au contraire les habitants ont la désagréable impression que le DALE improvise dans l'urgence, au coup par coup et sans réelle nécessité, mais avec une forte dérégulation, si bien, qu'à force, ils ont perdu confiance dans les promesses des autorités.

Nous vous remercions par avance de l'attention particulière que donnerez à ce courrier et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs, nos respectueuses salutations.

Maurice Wuillemin



Michel Croisier



Date de dépôt : 9 septembre 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les pétitionnaires ont expliqué aux commissaires comment ils vivaient mal l'insécurité liée à leur situation de petits propriétaires de villas individuelles. Ils comparent leur combat à celui de David contre Goliath !

Depuis des années (plus de vingt ans), le village de Cointrin aigüise l'appétit des urbanistes, affairistes et autres promoteurs. Car, Cointrin, c'est aussi l'ancien nom de l'aéroport international de Genève tout proche, avec ses nuisances sonores, ses désirs de développement, ses ambitions. Le projet concocté maintenant par l'Etat effraie déjà par son nom puisqu'on parle du « Grand Projet : Vernier-Meyrin-Aéroport (GPVMA) ».

Bien que très conscients du problème de la pénurie de logements à Genève, les représentants des signataires sont très fâchés contre le pouvoir politique cantonal et communal. Ils se sentent dépossédés et trahis par les politiciens. Le monstrueux hôtel de 45 mètres de hauteur projeté à l'ouest de leur quartier de villas inquiète les habitants. Ils considèrent avec raison que cet immeuble compris dans le futur quartier de l'Etang leur a été imposé sans concertation, en pleine contradiction avec le plan directeur communal. Ce sentiment d'abandon de la classe politique deviendra une dure réalité quand ils verront que seuls le MCG et l'UDC soutiennent encore leur cause. Car ils se souviennent du temps où les politiciens de tous bords inscraient fièrement dans leur programme de campagne le maintien de la zone villas à Cointrin.

La Commission des pétitions refuse d'auditionner l'association Pic-Vert (Association pour la propriété individuelle et pour un habitat durable).

Le MCG a proposé l'audition de l'association Pic-Vert qui connaît bien le problème. Cette audition a été refusée par tous les groupes sans explication ! Les mêmes commissaires qui nous font la morale sur notre manque d'ouverture à l'accueil des migrants... font tout pour expulser de leurs propres logements des résidents super intégrés et implantés depuis de longues années sur notre

territoire dans le but hypothétique de construire des logements pour des nouveaux arrivants dans notre canton.

Ces vieux Meyrinois, pour la plupart citoyens genevois, se sentent exclus et boutés hors de leurs propriétés qui représentaient le fruit de leur travail et l'assurance d'une retraite paisible. Ils se sont réunis en plusieurs associations dont l'association faîtière Pic-Vert représente au mieux leurs intérêts particuliers !

Comment pourront-ils retrouver la confiance qu'ils plaçaient jadis dans leurs élus (le rapporteur de majorité et ancien membre du comité Pic-Vert, par exemple ?) s'ils les abandonnent au moment crucial où le rouleau compresseur se met en marche ?

Nous voilà peu rassurés !

Un îlot de verdure :

Plantés sur la nappe phréatique, de grands arbres centenaires abritent la petite faune et de nombreux oiseaux nicheurs. La verdure rafraîchissante, entretenue par les privés, est un lieu privilégié pour les nombreux promeneurs provenant des Avanchets tout proches. Le sort réservé au quartier du Mervelet, proche de Cointrin, ne rassure personne quant à l'avenir du poumon de verdure. Tout y est arraché, détruit, rasé. La mort de ce quartier est un cauchemar que personne à Cointrin ne souhaite vivre. Cette peur est affichée sur les portails à l'entrée des jardins : « Touche pas à ma zone », « Non au massacre du quartier », « Préservez la nature, NON au bétonnage », « Quartier en voie de disparition » ! Les Verts restent passifs face à ce désastre écologique parce que les promoteurs leur promettent les vertus de nouveaux écoquartiers avec des bâtiments de 5-6-7 étages pour une densification équivalente au quartier des Avanchets !

Nous voilà encore moins rassurés !

Des nuisances de l'aéroport :

Outre les courbes de bruits qui se déplacent au gré des projets, la construction d'immeubles amplifierait considérablement les nuisances sonores par les effets d'échos. L'augmentation du trafic de transit est également une préoccupation pour le Conseil administratif de Meyrin.

Le chef de projet (service de l'urbanisme du canton) évoque sérieusement deux solutions pour diminuer le bruit : construire une **grande vitrine économique** le long de l'autoroute et « **n'autoriser que les avions les moins bruyants dès 22 heures ; cela permettrait de construire plus de logements !** » (*sic*).

Nous voilà plus rassurés du tout !

Construire des logements. Vraiment ?

Les pétitionnaires ont exprimé leurs sérieux doutes quant aux vellétés de transformer leur quartier villas pour y construire du logement. **La crise du logement a bon dos !** On leur a annoncé la création de 5700 emplois pour 2200 logements à terme dans ce périmètre. Le chef de projet informe les commissaires que 60% du sol sera consacré au logement, 5% à 10% aux équipements et 30% à 40% au commercial. Il ajoute à l'attention des commissaires : « 2200 à 2500 logements sont envisageables d'ici 2030 (dont 1000 dans le quartier de l'Etang à Vernier) pour 5700 emplois dans ce périmètre ! »

Le maire de Meyrin relativisera en annonçant une transformation progressive du quartier en « concertation » avec les habitants. 500 à 700 logements supplémentaires ne devraient pas trop modifier la qualité de vie du quartier, affirme-t-il avec optimisme. Les pétitionnaires ont tort de s'inquiéter selon lui. Il reconnaît toutefois que « la commune n'a guère été satisfaite à l'égard du processus participatif engagé par le mandataire ». Lui aussi annonce que 4800 emplois et 1200 logements sont prévus dans le périmètre. Sur le plus long terme (2050 ou au-delà), le plan guide et les prescriptions tablent sur un potentiel théorique de développement évalué à plus de 6200 logements et plus de 9700 emplois !

Nous voilà devenus très inquiets !

Une proposition constructive : le CM de Meyrin vote une résolution pour que Cointrin Ouest passe en zone village 4A !

Dans son bref historique, le maire de Meyrin rappelle aux commissaires que suite aux protestations, remarques et requêtes des Cointrinois, le Conseil municipal de Meyrin n'avait pas envisagé de changement de modification de la zone villas à Meyrin Est mais prévoyait une zone 4A village pour Cointrin Ouest. Le Conseil d'Etat avait gelé les modifications de zones. Lors de la révision du PD cantonal, le CE a inscrit ces deux zones en zones 3 de développement malgré l'opposition formulée et votée par le CM de Meyrin le 7 avril 2009 (résolution proposée par 2 Ve, 2 S, 2 PDC, 2 R). **Les pétitionnaires seraient favorables à un changement de zone 5 villas en une zone village 4A** de développement (15 mètres à la corniche). Ils leur semblent beaucoup plus réaliste de travailler sur cette base constructive. Un nouveau plan local de quartier (PLQ) élaboré en concertation avec les habitants-propriétaires sur cette base aurait une bien meilleure chance d'aboutir que le projet mis actuellement en consultation.

De toute manière, ces deux changements d'affectation de zones doivent encore passer au Conseil municipal sous forme de délibérations cet automne.

La commune de Meyrin a fourni un gros effort avec l'écoquartier des Vergers et ses 1300 logements en zone 3 de développement (21 mètres à la corniche) en cours de construction.

Nous voilà terriblement inquiets à présent !

Pourquoi renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat ?

Pour que le droit, la justice et le respect soient prioritaires en toutes circonstances.

Parce que c'est le Conseil d'Etat qui négocie, qui préside et qui décide. Le classement d'une telle pétition démontrerait à l'évidence le manque de responsabilité politique de notre parlement.

Parce que la négociation et la concertation sont deux recommandations que la Confédération impose comme préalables à l'élaboration du plan localisé de quartier !

Parce que la concertation dans le cadre de l'élaboration des PLQ est désormais une obligation légale inscrite dans la LGZD.

Parce que cette pétition est également adressée au Conseil municipal de Meyrin.

Parce que les habitants, propriétaires, ont besoin de recevoir des informations directement de leurs autorités politiques cantonales et communales dans un climat de confiance.

Parce que la Constitution suisse garantit le droit de propriété.

Parce que la construction de logements sur des terrains occupés prendrait beaucoup trop de temps, d'énergie et d'argent en cas d'opposition organisée.

Pour ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat dont le DALE est chargé de la présidence des séances de concertation et de négociations en vue de la transformation du quartier villas de Cointrin.

Les pétitionnaires se sentiront mieux écoutés et respectés dans cette perspective et, nous, nous aurons ainsi contribué à rétablir un climat de confiance dans ce dossier qui en manque particulièrement.